

Propos sur la démocratie. Essais sur un idéal politique. Les chemins de l'État, tome 3 de Blandine Kriegel, Paris, Descartes & Cie., 1994, 136 p.

Gilles Labelle

Volume 16, numéro 3, 1997

La démocratie inachevée

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040090ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040090ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Labelle, G. (1997). Compte rendu de [*Propos sur la démocratie. Essais sur un idéal politique. Les chemins de l'État, tome 3* de Blandine Kriegel, Paris, Descartes & Cie., 1994, 136 p.] *Politique et Sociétés*, 16(3), 161–163.
<https://doi.org/10.7202/040090ar>

Propos sur la démocratie. Essais sur un idéal politique
Les chemins de l'État, tome 3

de Blandine Kriegel, Paris, Descartes & Cie., 1994, 136 p.

Le « triomphe » de la démocratie, annoncé quoiqu'avec certaines nuances par un Fukuyama (*La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992), survient paradoxalement au moment même où plusieurs constatent une véritable « stagnation de la pensée démocratique » (p. 71). Déclin des passions politiques, individualisme « narcissique », nihilisme, les diagnostics ne manquent pas concernant l'état déplorable dans lequel se trouveraient nos démocraties. Ces critiques devant être prises au sérieux, il importe, suivant Blandine Kriegel, d'en analyser les fondements, ce qui permettra par ailleurs de montrer les ressources dont on dispose afin de repenser la démocratie – plus précisément : afin à la fois de « républicaniser » la démocratie et de « démocratiser » la république.

Certains (par exemple Régis Debray) opposent démocratie et république. Celle-ci étant fondée sur la volonté générale, celle-là apparaît comme la simple consécration d'une majorité d'égoïsmes. Selon Kriegel, cette opposition n'est pas sans fondement, en ce sens que la république définissant l'*objet* du politique, soit le bien commun, et la démocratie un *sujet*, soit le peuple, rien ne prouve *a priori* que ce sujet soit effectivement le mieux à même de réaliser la finalité que prescrit l'idéal républicain. Mais si cela est indiscutable, les critiques républicains, suivant Kriegel, devraient admettre, d'abord, que rien ne prouve l'incapacité du peuple à réaliser le bien commun, et, ensuite, qu'il est contradictoire d'espérer qu'une partie seulement du corps politique puisse l'incarner.

Ce qui précède appelle l'examen des origines du républicanisme moderne. Rejetant le modèle impérial, suivant lequel la gouverne s'appuie sur la conquête et l'absence de limitations à la puissance, Jean Bodin, dans les *Six livres de la république*, fonde la théorie moderne de la souveraineté en prônant l'établissement d'un pouvoir « individualisé par rapport à la société civile et à la propriété », garant des droits des « francs sujets » (p. 20-22). Ce qui n'empêche pas, par ailleurs, cette théorie de conserver de la doctrine impériale l'idée suivant laquelle la décision, qui prend ici la forme de la loi, est un produit de l'autorité ou de la volonté plutôt que de la vérité, qui suppose une délibération préalable. Or, ce primat accordé à l'autorité ou à la volonté n'est pas, suivant Kriegel, sans effet sur la conception de la citoyenneté. La démocratisation de la République moderne ne sera jamais que partielle, le citoyen désirant participer à l'exercice de la volonté générale devant démontrer qu'il possède une propriété ou des capacités le rendant apte à le faire. D'où les limitations au suffrage, qui ne doivent pas être considérées seulement comme un effet des circonstances historiques,

mais comme la manifestation de l'ancrage du républicanisme dans une anthropologie qui privilégie chez l'humain le « décisionnisme » au détriment de la recherche en commun de la vérité. Certes, les défenseurs du droit naturel moderne et des Lumières ont cherché à montrer que la « conscience » compte davantage que l'exercice de la raison en vue d'une décision, ce mouvement de la pensée culminant avec les utilitaristes anglais. Mais l'extension de la citoyenneté n'empêchera pas, comme l'indique le cas de la France, les « Grands Corps de l'État », incarnation d'une techno-bureaucratie qui « sait » mieux que le simple citoyen, de concentrer une puissance quasiment illimitée entre leurs mains. Le paradoxe étant que cette « élite » défend des intérêts particuliers qui ont bien peu à voir avec le bien commun.

D'où en définitive, selon Kriegel, une situation où ni la démocratie ni la république ne se trouvent encore réalisées. Mais d'où également la nécessité d'identifier les conditions nécessaires à la consommation du mariage des idéaux républicains et démocratiques. Selon Kriegel, le décisionnisme étant la manifestation d'une rupture insuffisante de la théorie de la souveraineté avec la doctrine impériale, il importe de revenir à ce qui, à l'origine, avait conduit à la rupture avec elle, soit l'héritage judéo-chrétien (p. 21), lequel devait, reformulé par les Modernes, prendre la forme de la théorie des droits naturels. En d'autres termes, c'est par un approfondissement de l'idée du droit qu'il sera possible de limiter le pouvoir politico-administratif dans nos démocraties et, ce faisant, de motiver les citoyens à se réapproprier l'espace politique. D'où la défense par Kriegel d'une forme de « juridiciarisation » du politique (p. 62, aussi p. 72), soit l'idéal d'un pouvoir judiciaire indépendant fort, chargé, contre l'empire de l'administration, de garantir le droit.

Mais cela ne saurait suffire. Car, on l'a dit, le décisionnisme repose sur une certaine anthropologie. Ce qui impose un exercice consistant à déterminer ce que serait une anthropologie autre, permettant d'esquisser les contours d'une figure de « l'humanité démocratique ». Kant, toujours selon Kriegel, en fournit les principaux éléments. Suivant l'anthropologie du « point de vue pragmatique », l'humanité, plutôt que d'être « derrière », se situe « devant » ; c'est-à-dire ne saurait avoir de sens que comme « projet » (p. 106-107). Si l'humanité n'a pas encore abouti à cet « art moral rationnel » auquel elle est appelée, elle se trouve cependant aiguillonnée par cet horizon qui donne sens à son histoire.

Encore que cette anthropologie se soit trouvée confrontée à une critique d'une radicalité extrême, ancrée dans la réflexion de Heidegger. Comment, demande celui-ci, admettre la démocratie, qui exalte l'individu et ses œuvres, étant donné le « caractère fini et limité de l'expérience humaine » (p. 121) ? Se considérant comme une fin, l'humanité se coupe de l'Être qui l'excède et, plus encore, fuit dans l'inauthenticité son destin, défini par un éloignement de « l'expérience

de la limite» et du «souci ontologique» (p. 122-123). Ce qui non seulement interdit au philosophe de communier dans l'humanisme démocratique, mais le conduit également à l'élaboration de figures «héroïques» qui maintiennent l'exigence de la pensée dans un univers fondé sur le règne du bavardage. À cette critique fondamentale, il importe d'opposer Spinoza, «le premier penseur de la démocratie moderne» (p. 124), et Kant, ainsi qu'on l'a déjà mentionné, tous deux permettant de saisir que la finitude est ouverture à l'avenir parce que, d'abord, reconnaissance des limites de la génération présente. Heidegger a raison de poser que l'humanité ne peut être «au centre» s'il faut entendre par là le fait pour une génération de s'autoriser tous les saccages pour se rendre disponible les ressources, sans tenir compte de l'avenir. Mais rien n'indique que cette temporalité où se trouve consacrée la valeur du présent est la seule à laquelle peut être associé l'humanisme, lequel, dans la mesure où il serait saisi comme «à venir», comme un devoir-être destiné à demeurer un horizon de sens, peut éviter de sombrer dans l'égoïsme.

Dans des textes courts, s'agissant de conférences ou de brefs articles, l'auteure réussit à soulever des questions fondamentales concernant la démocratie moderne. Ce qui n'empêche pas de demander si elle réussit, comme elle se le propose, à lier républicanisme et démocratie. En quoi la judiciarisation du politique qu'elle défend peut-elle favoriser l'idéal républicain? Les cas des États-Unis et du Canada ne démontrent-ils pas le contraire? L'invocation à tous propos du droit (que penser des «droits des fumeurs» ou de ceux des «non-fumeurs»?) ne conduit-elle pas, sinon à l'éclatement, du moins à la fragmentation de l'espace social et, concomitamment, à l'effacement progressif de la figure du citoyen? Si on voit bien comment la démocratie trouve son compte dans la synthèse que propose Kriegel, force est de constater qu'on voit plus mal ce qu'en retire l'idéal républicain.

Gilles Labelle
Université d'Ottawa